

Je prie le ministre d'examiner d'une façon particulière une autre recommandation de la Commission Carrothers, au sujet du rang et du traitement du nouveau commissaire. La Commission a recommandé que le commissaire ait le rang de sous-ministre et qu'il soit directement responsable au ministre du Nord canadien. J'ai appris avec un peu d'inquiétude que le nouveau commissaire du Yukon reçoit un traitement, qui, tout en étant suffisant dans la hiérarchie de la fonction publique, le place bien au-dessous du niveau de sous-ministre. Nous reconnaissons tous, j'en suis sûr, que le traitement est un facteur important, non seulement en ce qui concerne l'argent lui-même mais aussi le prestige. Si le commissaire des Territoires du Nord-Ouest doit avoir un certain prestige aux yeux de ses collègues, le ministre devrait lui donner rang de sous-ministre et le traitement qui convient.

Le rapport de la Commission Carrothers a déçu certaines régions du Nord canadien. C'est particulièrement vrai de Fort-Smith, car cette ville pensait bien, depuis de nombreuses années, pouvoir devenir la capitale des territoires. Or, la Commission Carrothers a recommandé la désignation de Yellowknife comme capitale. Dans l'ensemble, je pense que les habitants du Nord sont enthousiasmés par le rapport, mais ils espèrent vivement qu'on donnera suite à certaines de ses recommandations le plus tôt possible et qu'on établira un gouvernement autonome pour les Territoires du Nord-Ouest.

J'ai passé les deux ou trois dernières semaines dans les territoires et j'ai eu la chance d'assister à l'ouverture de la session du Conseil des Territoires du Nord-Ouest à Resolute Bay, située dans l'île Cornwallis, à quelque 2,300 milles au nord d'Ottawa. C'était la première session du Conseil territorial à laquelle assistaient des représentants élus des diverses parties des Territoires. Je puis assurer aux députés que les nouveaux représentants et ceux qui ont été élus il y a quelque temps ont rendu un vibrant hommage à la Chambre des communes. Les membres du Conseil se sont déclarés satisfaits des modifications apportées à la loi sur les Territoires du Nord-Ouest qui étendaient le droit de vote à l'échelon territorial, à tous les Territoires du Nord-Ouest.

Les membres du Conseil ont manifesté un souci presque unanime relativement à l'application des caractéristiques du rapport de la Commission Carrothers que le gouvernement du Canada et eux-mêmes sont prêts à accepter. Ils craignent qu'il faille un temps intermi-

nable pour mettre en vigueur ces recommandations qui sont significatives. On a dit en parlant de la Commission Carrothers qu'elle risquait d'être enterrée. C'est l'impression du Conseil et de bien des gens de toutes les parties des territoires.

Je voudrais faire au ministre une proposition qui, à mon avis, contribuerait à accélérer la mise en vigueur des recommandations du rapport de la Commission Carrothers. Le problème est en partie attribuable au fait que le Conseil actuel aura cessé d'exister en avril 1967 et qu'il y aura d'autres élections dans les territoires. Le mandat du Conseil normalement est de trois ans. Je propose au ministre qu'on prolonge d'un an le mandat du Conseil actuel, ce qui permettrait à son ministère et aux fonctionnaires d'étudier les recommandations de la Commission Carrothers de concert avec celles du Conseil territorial et des fonctionnaires du ministère. On pourrait ensuite soumettre ensemble ces recommandations pour nous permettre, à la Chambre, d'adopter la mesure habilitante au cours de l'année prochaine.

Nous reconnaissons tous, je crois, qu'en raison des mécanismes en jeu il serait, pour ainsi dire, impossible d'effectuer d'ici le printemps prochain des changements radicaux qui viendraient aux gens du Nord, au Conseil, au ministre, à son ministère et à la Chambre. C'est une trop grande tâche. En prolongeant la vie du Conseil d'une autre année, on pourrait rassembler ces recommandations et en saisir la Chambre des communes, ce qui permettrait au nouveau Conseil d'entrer en existence en avril 1968 avec des responsabilités et des fonctions accrues. Sinon, le Conseil, à ce que je puis voir, n'aura pas une nouvelle perspective et une nouvelle signification avant 1970. J'espère que le ministre comprend que ceux d'entre nous qui vivent dans le Nord ne peuvent attendre aussi longtemps.

Je reconnais que pour donner suite à ma recommandation il faudrait apporter une légère modification à la loi sur les territoires du Nord-Ouest. J'ai confiance que les vis-à-vis, surtout ceux qui font partie du comité des affaires du Nord canadien et des ressources nationales et qui ont séjourné pendant quelque temps dans les Territoires du Nord-Ouest et du Yukon seraient prêts à présenter une telle modification et à la mettre aussitôt que possible en délibération.

J'aimerais souligner au ministre les recommandations de la Commission Carrothers à l'endroit du conseil exécutif. J'approuve un peu ce que le représentant du Yukon a déjà